

**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**EXPEDITEUR :
SNUipp886 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL**P****P R E S S E**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE Bulletin n°101 sup n°1 oct 2016-Trimestriel-Directeur de publication: Joël TONDON
Imprimé par nos soins grâce à la cotisation des adhérents Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 13-10-2016

**CONTRACTUELS UN JOUR,
PRECAIRES TOUJOURS,
FONCTIONNAIRES JAMAIS !**

400 à Versailles, 80 dans les Hauts de Seine, 75 % des enseignants en Guyane : pour pallier le manque d'enseignant-es dans certains départements, les DSDEN recrutent des personnels contractuels à des conditions variables d'un département à l'autre (diplômes requis, rémunération, durée du contrat...).

Un poste vacant, c'est un poste qui existe budgétairement parlant, mais sans le personnel à affecter. Le début des années 2000 avait vu l'embauche massive de « listes complémentaires » qui bouchaient les trous une année avant de partir en formation l'année suivante pour devenir PE titulaires. Aujourd'hui, la solution retenue par l'administration est d'embaucher des « contractuels » sur une durée plus ou moins longue avant de les remercier...

Le SNUipp-FSU s'oppose au principe du recrutement d'enseignants contractuels sans formation et faisant fonction de « bouche trou » et demande l'extension de la liste complémentaire, élargie à d'autres académies ou à d'autres voies de concours sur la base du volontariat si nécessaire.

D'autres choix sont possibles : recruter des candidats aux concours inscrits sur la liste complémentaire permet qu'ils deviennent alors fonctionnaires stagiaires et aient droit à une formation initiale. L'école fait l'objet d'importantes attentes des familles. Il convient de se donner les moyens d'y répondre sérieusement. Pourquoi accepter que les écoles, les élèves et les enseignants soient mis en difficulté par un manque de professeurs des écoles alors que les possibilités de recrutement existent ?

Le métier d'enseignant est un métier qui s'apprend, c'est là le véritable enjeu : céder sur le statut ou sur la formation, c'est la fin de tout !

Antoine Cicolella**3 TOURNEE DES ECOLES
4 GAGNER LA FIN DES APC
6 LE POINT SUR L'ASH 88**



BONNE NOUVELLE POUR LES LISTES COMPLÉMENTAIRES !!!

Madame la Ministre vient d'autoriser le 26 septembre les recteurs à recruter les enseignants des listes complémentaires du concours 2016 afin d'occuper les postes vacants dans de nombreux départements.

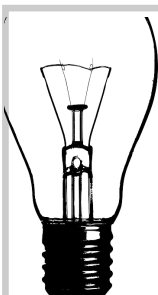
Le SNUipp-FSU a lancé une pétition en ligne pour qu'au plus vite, les postes vacants dans les classes soient pourvus par des listes complémentaires du concours de recrutement et non par des personnels contractuels.

<http://petitionlc.snuipp.fr/>

ISAE : versement différé

La part de l'ISAE qui devait être versée avec le traitement de septembre ne le sera finalement qu'avec celui du mois d'octobre... Rappel : après les mobilisations des enseignants, l'ISAE est passée de 400 € bruts à 1200 € bruts par an.

Son versement est maintenant mensualisé.



Vos idées, votre bulletin

Vous êtes invités à donner votre opinion et vos suggestions afin d'améliorer votre bulletin d'information.

n'hésitez pas à nous en faire part à : snu88@snuipp.fr

Merci !

Votre contribution est grandement appréciée.

STAGE SYNDICAL

Le stage syndical prévu mercredi 23 novembre 2016 sur temps de travail intitulé « **Accueil de l'élève à besoins éducatifs particuliers à l'école** » avec **Régis METZGER** co-secrétaire national du SNUipp-FSU et **Eric PLAISANCE**, chercheur est reporté en 2017.

Reporté !!!

La date fixée depuis 3 mois par le SNUipp-FSU 88 s'est télescopée avec celle du stage organisé par CANOPE le même jour sur le même thème !

En savoir plus: 3 questions à Eric PLAISANCE extrait de www.maif.fr/

Eric PLAISANCE propose de faire le bilan de la loi de 2005 et fournit des éléments de réflexion pour affirmer l'orientation « inclusive » avec notamment l'exemple italien des professeurs de soutien.

Sociologue au Centre de recherche sur les liens sociaux et professeur à l'université Paris-Descartes, est membre du Conseil scientifique et pédagogique de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA).

Il est aussi membre du conseil scientifique de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH), de la Fondation internationale du handicap (FIH), de l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED).

Il a récemment publié plusieurs numéros spéciaux de revues consacrés à la scolarisation des jeunes handicapés et est engagé dans de nombreuses collaborations internationales sur le sujet, particulièrement avec l'Italie et le Brésil. »

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC

Permanences syndicales
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

sauf mercredi: 8h30-12h00

03 29 35 40 98
07 78 87 81 25
snu88@snuipp.fr

<http://88.snuipp.fr>
page Facebook : [snuippvosges](https://www.facebook.com/snuippvosges)

CPPAP n° 0720 S 07413
ISSN n° 1266 0833
dépôt légal : à parution

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au :

SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL



TOURNEE D'AUTOMNE DES ECOLES

Le calendrier définitif est également disponible sur le site et la page Facebook du SNUipp 88

Secteur de EPINAL

Lieu à confirmer, à vérifier sur notre site

Secteur de GERARDMER

Mardi 29 novembre « midi du SNUipp »	Elémentaire Centre, Le Tholy
Mardi 29 novembre RIS à 17h00	Primaire Jules Ferry, Gérardmer
Vendredi 2 décembre « midi du SNUipp »	Elémentaire Centre, Cornimont

Secteur de GOLBEY

Vendredi 18 novembre « midi du SNUipp »	Primaire Henri Breton, Charmes
Vendredi 18 novembre RIS à 17h00	Primaire Gohyré, Thaon les Vosges

Secteur de MIRECOURT

Mardi 29 novembre « midi du SNUipp »	Maternelle Centre, Mirecourt
Mardi 29 novembre RIS à 17h00	Elémentaire Brahy, Mirecourt

Secteur de NEUFCHATEAU

Jeudi 24 novembre « midi du SNUipp »	Elémentaire Coussey, Neufchâteau
Jeudi 24 novembre RIS à 17h00	Primaire Louis Pergaud, Neufchâteau

Secteur de REMIREMONT

Vendredi 2 décembre RIS à 17h00	Primaire Centre, Rupt sur Moselle
---------------------------------	-----------------------------------

Secteur de SAINT DIE

Lieu à confirmer, à vérifier sur notre site

Secteur de VITTEL

Lundi 14 novembre « midi du SNUipp »	Elémentaire, Camille Picard, Lamarche
Lundi 14 novembre RIS à 17h00	Maternelle J. Prévert, Contrexéville

EPINAL
44 rue de la clé d'or
88000

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

SAINT DIE
42 rue Jacques Pierre
88100

Tél : 0820 822 044



GAGNER ENSEMBLE LA FIN DES APC

Le cap des 35 000 signataires est dépassé. Depuis 2012, de nombreuses réformes sont mises en œuvre, le ministère refuse tout changement dans l'organisation et la répartition horaire du travail des enseignants. Cela a été encore le cas en juin dernier, où la redéfinition de nos obligations réglementaires de service (ORS) aurait dû être l'occasion de mettre fin aux activités pédagogiques complémentaires (APC), jugées inefficaces et chronophages par une majorité d'enseignants.

Il y a urgence : nous avons besoin de temps, de moyens et de confiance. La réforme des rythmes scolaires a fortement impacté le métier en dégradant les conditions et le temps de travail.

Alors que notre métier est en pleine mutation, le primaire en France n'est toujours pas au niveau de ses pays voisins en matière d'investissement et continue à être plus inégalitaire que les autres. Or la France est le pays où le temps d'enseignement est l'un des plus importants d'Europe.

Exigeons ensemble des moyens, du temps et de la formation pour permettre la réussite de tous les élèves. Commençons par gagner ensemble la fin des APC.

- Plus de 36 000 collègues se sont engagés à ne plus mettre en œuvre les APC.
- Le SNUipp-FSU s'est adressé au ministère pour ouvrir des discussions et pour lancer la consigne d'arrêt des APC.
- Engagez vous et diffusez la pétition en ligne !
Une lettre aux parents est disponible sur www.snuipp.fr



ET TOUJOURS... LES MIDIS DU SNUIPP !

Vous avez des questions ? Vous êtes plusieurs à vous les poser ?



Le principe ? Une réunion d'informations syndicales dans votre école sur le temps de midi qui peut remplacer 1h30 de concertation. Nous convenons de la date et du thème ensemble.

Complicé le midi ? Nous pouvons également venir l'après midi après la classe, on fera un goûter du SNUipp.

Comment faire ? Appelez au 03 29 35 40 98 ou envoyez un mél snu88@snuipp.fr. Nous nous organisons au sein de la section départementale pour qu'un militant se déplace aux horaires convenus.



LA SECURITE : CA SE CULTIVE ! (attention humour) par Jérôme Leblanc

En toute sérénité les écoles primaires et maternelles du département se préparent à vivre et faire vivre la culture de la sécurité. En s'appuyant sur les dernières directives, il est possible d'envisager de nouvelles dispositions pour parer aux attaques terroristes dont pourraient faire l'objet les établissements du 1er degré dans les Vosges.

Dans une liste non exhaustive, le SNUipp-FSU propose aux instances académiques de fournir aux collègues des écoles de tout le département le matériel adéquat suivant :

- Rangers, casque lourd et gilets par balles flou
- Tables blindées aux balles de kalachnikov
- Stylos et règles molles afin de neutraliser les éventuelles agressions
- Fenêtres grillagées et électrifiées en fer à béton
- Caméras de vidéo de surveillance disposées aux 4 coins des cours de récréation y compris dans les toilettes
- Chenil composé de chiens d'attaque. A ce sujet le SNUipp-FSU réclame la réintroduction du loup pour renforcer les meutes de chiens d'attaque.
- Sas de télédétection laser au portail octroyé à chaque école.
- Sirène d'alerte sur chaque pupitre
- Les craies seront remplacées par des fumigènes en cas d'attaque.

L'entrée de l'école sera minée. Il appartiendra au directeur de l'établissement d'amorcer et de désamorcer le champ de mines aux différents moments de la journée. Seul un passage étroit et sécurisé permettra d'atteindre les classes.

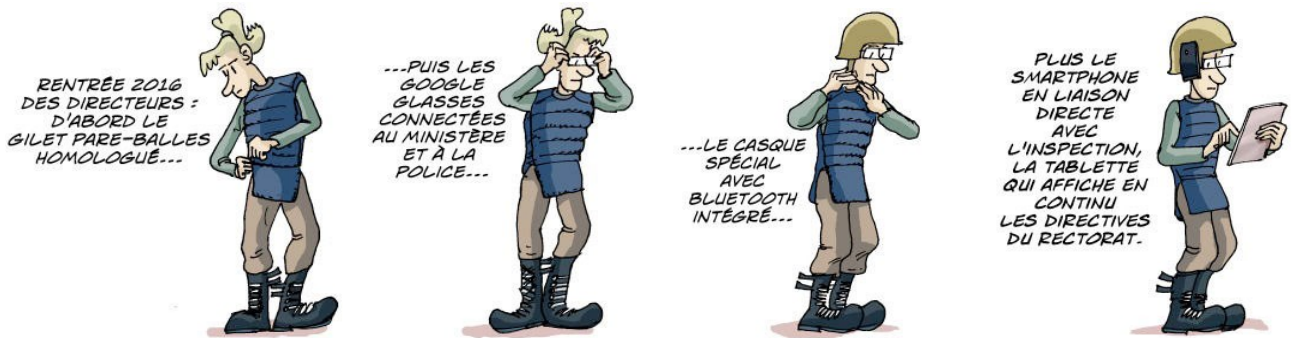
Tous les jours, un exercice de haute sécurité mettra les élèves et les enseignants à l'épreuve. Les plus méritants recevront un brevet des mains du colonel commandant la place.

Un levé des couleurs accompagnera chaque matin les écoliers dans leur travail. Le programme de musique devra intégrer la musique de circonstance, « aux couleurs » et « Tiens, voilà du boudin ». La Légion Etrangère pourra sur demande intervenir dans les séances de culture musicale

Sur ce... Rompez ! Il est bien entendu que la formation à la culture de la sécurité s'adressera de prime abord aux enseignant-e-s mais les parents volontaires et les étudiants en service civique sont bienvenus.

Dans un souci de cohérence, les manifestations à caractère sportif ou artistique (carnaval, rencontre, ...) devront intégrer et développer cet aspect nouveau de la sécurité dans l'éducation. Des exemples de prévention seront fournis aux enseignants sous formes de fiches : exemple la visite du musée s'effectuera... en rampant !

Pour finir plus sérieusement, qui disait : "la meilleure arme pour changer le monde, éduquer à la paix et à la tolérance est l'éducation." ?



ON SERA ALORS EN MESURE D'AFFRONTER LA PLUPART DES PROBLÈMES DE LA RENTRÉE DONT : LA JEUNE STAGIAIRE DESEMPARÉE ; LA FAMILLE QUI INSCRIT AU DERNIER MOMENT SES QUATRE ENFANTS, LA COLLÈGUE ABSENTE POUR LA RENTRÉE POUR CAUSE DE MATERNITÉ/ACCIDENT DE VACANCES/PROBLÈME FAMILIAL ; LES LIVRAISONS DE FOURNITURES OU DE MOBILIER ÉGARÉES ; LE COLLÈGUE DÉPRIMÉ ; LES FICHES ET LISTES À REMPLIR EN URGENCE LE PREMIER JOUR ; ETC.

FINALEMENT, C'EST UNE RENTRÉE TOUT À FAIT ORDINAIRE, QUOI!--



SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP RELEVANT DE LA MDPH

10 ans ont passé depuis la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Si la scolarisation des enfants handicapés a progressé, tous les enfants n'ont pas encore accès à l'école. Dans les faits, le nombre d'enfants handicapés augmente en école ordinaire et diminue dans les établissements spécialisés.

LA SITUATION DES AVS ET AESH DANS LES VOSGES

- Au cours l'année 2016, la MDPH a notifié 715 enfants pour de l'aide humaine, et plus de 200 enfants sont encore en attente. Problème : il n'y a plus de moyens supplémentaires. En 2015, ils étaient 770 enfants et 550 en 2014.
- Les adultes chargés d'accompagner ces enfants sont recrutés soit comme AVS (avec un CUI d'un an renouvelable 1 fois), soit comme AESH (en CDD de 6 ans renouvelable puis CDI). Ils se plaignent de ne pas être suffisamment préparés et formés.
- Les AVS restent également dans un statut de très grande précarité. Dans notre département, on compte 132 AESH et 341 AVS pour l'année 2016 .
- Tous les adultes travaillent 22h à 42h/sem. Ils bénéficient d'une formation de 60 heures/an.
- Sur le terrain, on observe du mal être du côté des enfants et des adultes, mal être du au manque de moyens humains.....

Dans l'idéal, pourquoi ne pas affecter les aides humaines sur les écoles ?
Par exemple : 3 enseignants pour 2 classes.

GLOSSAIRE DES SIGLES ASH

AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap

ARS : Agence Régionale de Santé.

AVS : Assistant de Vie Scolaire.

CUI : Contrat Unique d'Insertion

ER : Enseignant Référent.

EREA : Etablissement Régional d'Enseignement Adapté

IME : Institut Médico Educatif.

IMPRO : Institut Médico-Professionnel.

ITEP : Institut Thérapeutique et Pédagogique.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

MEN : Ministère de l'Education Nationale

P.P.S. : Projet Personnalisé de Scolarisation

source : <http://web.ac-bordeaux.fr/dsden40/>

INTEGRATION A L' ITALIENNE

« Depuis 1977, une loi d'orientation pédagogique permet d'intégrer les enfants handicapés en classe ordinaire. Une des clés a été la formation de professeurs supplémentaires, dits professeurs de « soutien », qui viennent en appui d'une classe qui comporte un enfant handicapé. Ils sont nombreux : environ 80 000, à raison de 1 professeur de soutien par enfant intégré, en moyenne.

On voit la profonde différence avec les mesures françaises, si mal engagées, des auxiliaires de vie scolaire AVS. » explique Eric PLAISANCE dans un entretien réalisé en 2009 par la MAIF.

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile



<https://adherer.snuipp.fr>

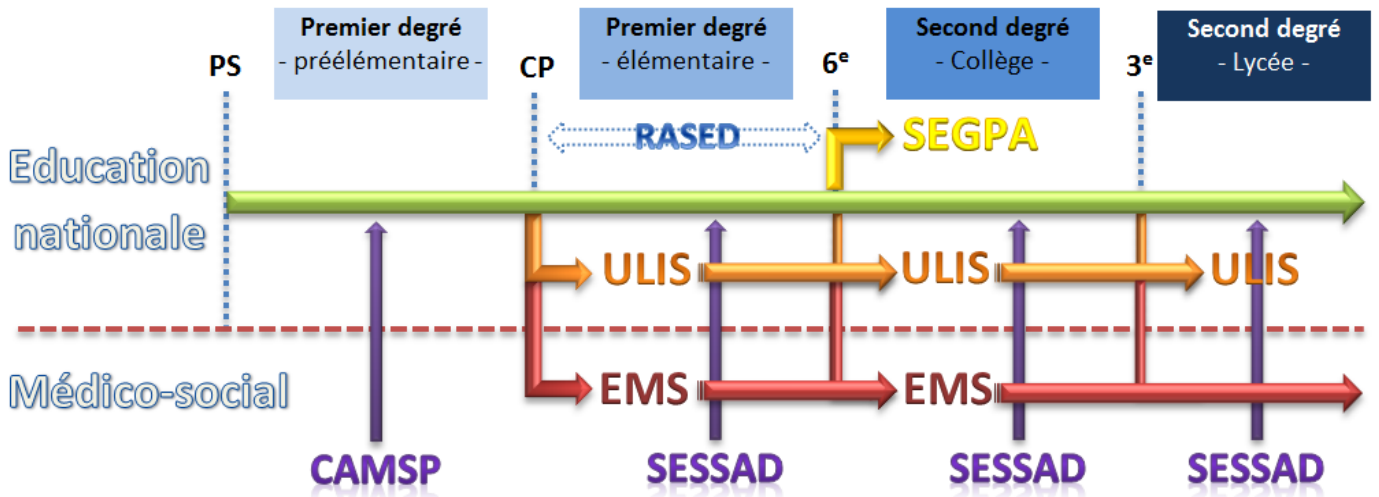
66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.



Métier

SCHEMA PARCOURS DE SCOLARISATION

Établissements, services, dispositifs et parcours au sein de
l'Éducation nationale (ASH - adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap)
et du secteur médico-social

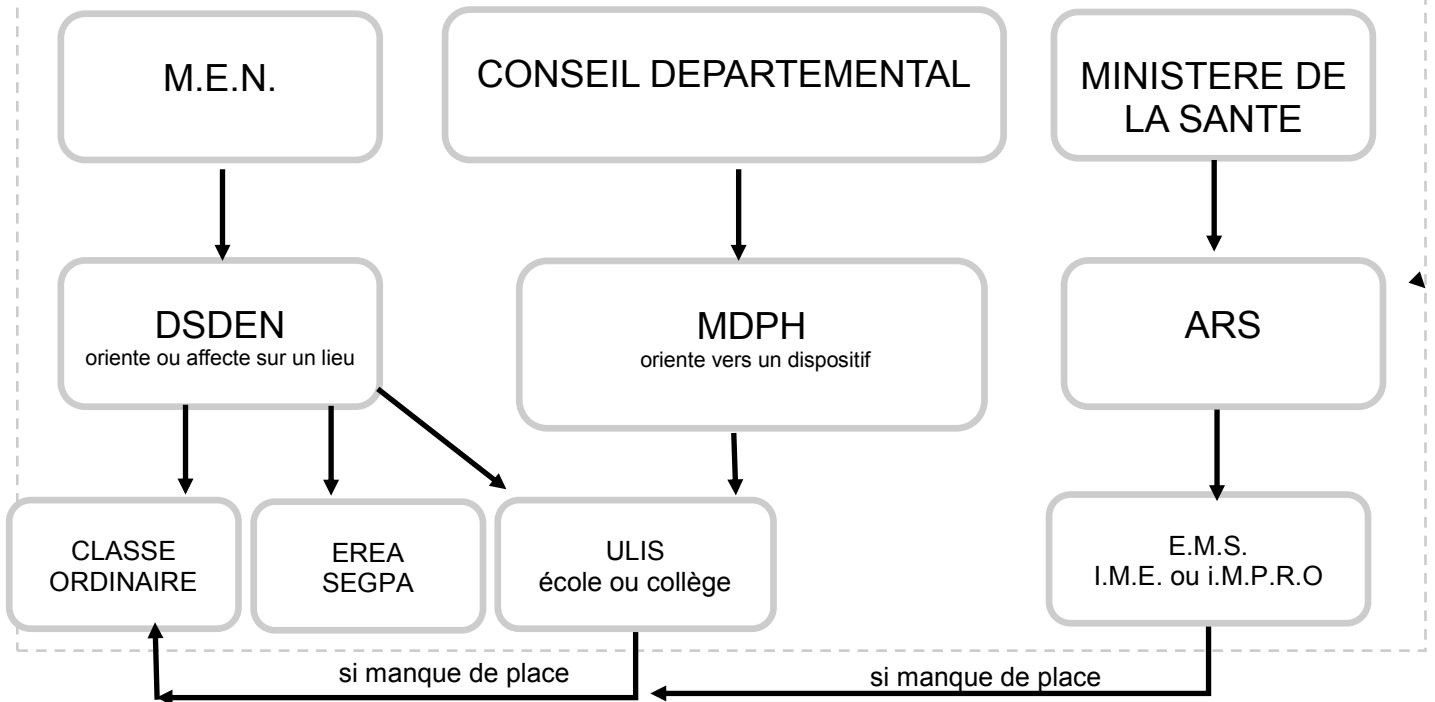


© Fabien Darne - 2015

- CAMSP : centre d'action médico-sociale précoce
- SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile
- EMS : établissement médico-social (IME, ITEP, IEM, etc.)

- ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire
- SEGPA : section enseignement général et professionnel adapté
- RASED : réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

DANS L'ASH : QUI FAIT QUOI ?



RAPPEL : Toute demande d'orientation à la MDPH est faite **par les parents**.

L'enseignant référent (E.R.) aide à construire *le projet de scolarisation*, coordonne les actions des différents partenaires et veille à l'application du P.P.S.



Maternelle : du nouveau dans l'évaluation

Après la mise en place des nouveaux programmes de rentrée 2015, les nouvelles modalités de suivi des apprentissages entrent en vigueur en septembre 2016. Lors des discussions avec le ministère, le SNUipp-FSU est resté ferme sur des incontournables à prendre en compte : temps passée à l'évaluation, lisibilité pour les enfants et leur famille, utilité pour les apprentissages et le suivi des élèves dans le passage d'une classe à une autre.

Le ministère dit l'avoir entendu, en simplifiant les documents obligatoires et en mettant en avant une nouvelle approche de l'évaluation positive et bienveillante.

Un seul document (A4 recto-verso) répond à une forme et un contenu définis et appliqués nationalement : « *la synthèse des acquis scolaires à la fin de l'école maternelle* »; document qui ne doit être complété qu'en fin de GS. Un autre, le « *cahier de suivi des apprentissages* » est laissé à la libre conception des enseignants et a pour but de témoigner des réussites de chaque enfant. Pour la très grande majorité des classes, ce document est déjà en place (cahier de vie, cahier de progrès, cahier d'expériences...). Le ministère assure que cela ne doit pas entraîner de travail supplémentaire. Ce cahier de suivi doit être transmis aux familles au moins 2 fois par an.

Certaines IEN ont déjà proposé qu'un document unique soit élaboré et généralisé au niveau d'une circonscription ou d'un département. C'est contraire à l'esprit des textes qui réaffirment que l'évaluation doit être conduite au plus près de l'activité réel de l'élève et sur des activités ordinaires de la classe.

Nous rappelons donc qu'il s'agit là d'une possibilité et que les conseils des maîtres restent libres de la conception des outils. Il est donc nécessaire de prendre dès maintenant le temps des APC pour réfléchir ensemble et construire ce nouvel outil.



Evaluation des enseignants: quoi de neuf ?

Apriori, 2016-2017 sera la dernière année de fonctionnement de l'inspection sanctionnée par une note. Le ministère a ouvert des discussions sur une réforme de l'évaluation des enseignants pour la rentrée 2017.

Les mesures applicables à compter du 1er septembre 2017 seraient :

- 4 rendez vous de carrière: au moment des passages aux 6^{ème} et 8^{ème} échelons de la classe normale, de l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle.
- La mise en place d'un processus d'accompagnement continu, collectif et individuel, progressif et ajusté tout au long de la carrière et à visée formative.

Le ministère annonce le maintien d'une inspection en classe suivie d'un entretien. Elle serait basée sur l'observation de la séance mais aussi sur un bilan professionnel renseigné par l'enseignant (sorte d'autoévaluation). Seraient évoqués aussi lors de l'entretien les projets : la mobilité professionnelle dans l'Education Nationale, la formation...

RESULTAT DE LA CONSULTATION SYNDICALE

Plus de 10 000 enseignants ont répondu à la consultation lancée par le SNUipp-FSU. C'est dire l'importance qu'ils accordent à cette question. Une des lignes force est de montrer que 8 professeurs des écoles sur 10 rejettent la forme actuelle de l'inspection.

La question de l'évaluation professionnelle est au cœur de la rentrée. Le ministère veut aller très vite sur ce dossier qui va largement au-delà de la seule évaluation.

En effet, parce qu'il ne veut pas d'une carrière linéaire déconnectée de la « valeur professionnelle », les « nouvelles » carrières enseignantes seront rythmées de moments clés créant des différences de salaire d'un-e enseignant-e à l'autre. En prônant « une meilleure reconnaissance de l'engagement de ceux qui s'engagent le plus, tout simplement », la ministre communique clairement sur la carrière au mérite. Cette question aura des répercussions fortes pour les personnels.

En savoir + sur les dangers et les avancées potentielles de ce dossier :
<http://www.ecoleemancipee.org/>